



Non respect de la loi Evin (la Poste)

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 9 mars 2004

Plusieurs cadres dont le directeur du Centre de traitement du courrier ou je suis cadre également sont fumeurs et fument la plupart du temps dans leurs bureaux dont les portes ouvertes laissent évacuer la fumée dans le couloir principal et les bureaux occupés et fréquentés par plusieurs dizaines de postiers. Lorsque le directeur et son responsable RH nous reçoivent dans leurs bureaux ils fument sans vous demander si cela vous gêne. Une secrétaire qui vient de demander sa mutation devait dans son bureau éclairer des bougies anti-tabac pour essayer d'éliminer les odeurs.

Il m'arrive de devoir manager des équipes de travail dont certains éléments fument à l'intérieur des locaux. Lorsque je demande à ce qu'ils aillent fumer à l'extérieur, ils me répondent que le patron et ses collaborateurs n'ont qu'à donner l'exemple.

Nous avons dans nos locaux le médecin du travail à qui j'ai signalé les faits, il regrette également de ne pas être entendu par la direction. Ceux qui osent contester les comportements de ces cadres supérieurs qui se mettent au-dessus des lois sont harcelés moralement dans le but de les contraindre à demander une mutation ou à force de supporter les brimades dépriment nerveusement comme ce fut mon cas il y a quelques mois. Je dois ajouter que les syndicats ne veulent rien savoir et ne font rien pour faire cesser ces agissements. Puis-je porter plainte et contre qui ? le directeur ou La Poste ? car pour raison de santé j'ai dû demander à travailler à temps partiel.

Merci pour votre réponse . M B

Réponse :

Les situations que vous décrivez sont suffisamment fréquentes pour que nous soyons persuadés de leur réalité. Néanmoins, la procédure à utiliser nécessite que vous ayez en main des courriers et des attestations qui pourraient éventuellement être produites en justice.

Prenez connaissance de vos droits et des devoirs de votre entreprise concernant la protection contre le tabagisme. Lisez ensuite les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.